New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
SOCIAL SAFARI INC.	2017989	Le 02 août 2022
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Safari Social 2		(506) 386-2262
Adresse		
55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Tina Richard Tardif		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences.	21(c)(iv)	10 août 2022	
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que le matériel pour explorer les arts n'était pas accessible aux enfants dans une des classes Tous les enfants doivent avoir accès au matériel pour avoir la possibilité de créer et explorer les arts. L'administratrice sur les lieux avise l'inspectrice que le matériel va être accessible dans cette classe.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	12 août 2022	
Commentaires : 3 dossiers sur 8 vérifier lors de l'inspection de renouvellement avaient les dates d'assurances-maladie d'expirées Tous les dossiers doivent être vérifiés afin d'assurer que l'information est à jour			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	03 août 2022	
Commentaires : Les registres de présence doivent être remplis adéquatement dès l'arrivée des enfants. Une discussion entre l'inspectrice et l'administratrice a eu lieu à ce sujet.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	02 août 2022	02 août 2022
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé 2 crèmes à raser dans une armoire dans la salle de bain non barré sous clé. L'éducatrice à ranger ce produit dans une armoire barre sous clé en raison que ce produit est toxique. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	12 août 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer qu'il a avait 3 boîtes à dîner non identifié avec le nom de l'enfant ainsi que des bouteilles d'eau. Une discussion entre l'inspectrice et l'administratrice a eu lieu à ce sujet.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer pleinement dehors avec les éducatrices. L'inspectrice a été en mesure d'observer les enfants pendant les collations, le dîner, la sieste et durant les transitions.La planification basée sur les intérêts des enfants est visuelle à l'entrée de chaque local. Les ratios sont respectés lors de l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 août 2022 — Date

original signé par
Jessica Clavet — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 août 2022 — Date